

Permanent label

PYRATE 480EC

GROUP	1B	INSECTICIDE
-------	-----------	-------------

(Contains Chlorpyrifos) Insecticide For Non-Food Uses

This product is not to be used in and around homes or other residential areas such as parks, school grounds, playing fields. It is not for use by homeowners or other uncertified users.

Restricted Uses to Control: Adult and Larval Mosquitoes, Mountain Pine Beetle in Forestry Situations. To Be Applied Only Under The Direct Supervision of Commercial Applicators Responsible For Pest Control Programs.

Do Not Formulate This Product Into Other End-Use Products.

COMMERCIAL

READ THE LABEL AND ATTACHED BROCHURE BEFORE USING



DANGER

POISON

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

GUARANTEE: Chlorpyrifos 480 g/L
Warning, contains the allergen, soy

REGISTRATION NO. 23704 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

NET CONTENTS: 10 L

Adama Agricultural Solutions Canada Ltd.
302 - 179 McDermot Avenue.
Winnipeg, MB
R3B 0S1

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN, MAY BE FATAL IF SWALLOWED, MAY CAUSE SKIN IRRITATION

DANGER EYE IRRITANT

Do not get in eyes, on skin or on clothing. Avoid breathing vapour or spray mist. Handle only with adequate ventilation. Wear protective clothing, impervious gloves and chemical worker's goggles when handling. Wash thoroughly with soap and water after handling and before eating or smoking. Immediately remove contaminated clothing and wash before reuse. Destroy contaminated leather articles, including shoes. Do not apply this product in such a manner as to directly or through drift expose workers or other persons.

PRECAUTIONS FOR MIXERS/LOADERS

For EC formulations packaged in containers more than 10 L

Mixers/loaders must use a closed mechanical transfer loading system. Mixers/loaders must wear:

- coveralls over a long-sleeved shirt and long pants;
- chemical-resistant gloves;
- an air purifying respirator with an -R or -P series filter; and
- socks and shoes.

For EC formulations packaged in containers holding 10 L or less

Mixers/loaders must wear:

- coveralls over a long-sleeved shirt and long pants;
- chemical-resistant gloves;
- a chemical-resistant apron;
- chemical-resistant footwear plus socks; and
- an air purifying respirator equipped with an -R or -P series filter.

PRECAUTIONS FOR APPLICATORS

Do not apply as a paintbrush treatment for indoor uses.

Do not apply with high-pressure wand equipment.

Applicators using ground application equipment with a closed cab must wear:

- a long-sleeved shirt and long pants;
- chemical-resistant gloves when leaving cab for clean-up and repair (gloves must be removed and left outside when re-entering the cab); and
- socks and shoes.

Applicators using ground application equipment with an open cab must wear:

- coveralls over a long-sleeved shirt and long pants;
- chemical-resistant gloves; and
- socks and shoes.

Applicators using handheld equipment must wear:

- a long-sleeved shirt and long pants;
- chemical-resistant coveralls and head protection (if spray is upwardly directed);
- chemical-resistant footwear and socks;
- chemical-resistant gloves; and
- an air purifying respirator with an -R or -P series filter.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., visit CropLife Canada's web site at www.croplife.ca.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

HAZARDS

This pesticide is extremely toxic to fish and aquatic organisms. Fish and crustaceans may be killed at application rates recommended on this label. Do not apply where these are important resources. Drift and runoff from treated areas may be hazardous to aquatic organisms in adjacent aquatic sites. Do not apply where runoff is likely to occur.

Do not apply where weather conditions favour drift from areas treated. This product contains a petroleum distillate that is moderately to highly toxic to aquatic organisms. Avoid contamination of aquatic systems during application. Do not contaminate these systems through direct application, disposal of waste or cleaning equipment. Spilled material should be soaked up with absorbent material and disposed of in an approved manner.

TOXIC to birds. TOXIC to wild mammals. TOXIC to bees exposed to direct treatment, drift, or residues on blooming plants. Do not use on flowering crops or weeds. TOXIC to certain beneficial insects. Minimize spray drift to reduce harmful effects on beneficial insects in habitats next to the application site such as hedgerows and woodland. Avoid spraying tree crown before mid-morning. Do not apply when birds are nesting in trees to be treated.

DO NOT apply this product or allow it to drift to flowering crops or weeds if bees are visiting the treatment area. Applicators should inform local beekeepers prior to application if hives are in adjacent fields. Minimize spray drift to reduce harmful effects on bees in habitats close to the application site.

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, consider the characteristics and conditions of the site before treatment. Site characteristics and conditions that may lead to runoff include, but are not limited to, heavy rainfall, moderate to steep slope, bare soil, poorly draining soil (e.g., soils that are compacted or fine textured such as clay). Avoid application of this product when heavy rain is forecast. Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip (buffer zone) between the treated area and the edge of the water body.

FIRST AID

IF SWALLOWED, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

IF ON SKIN OR CLOTHING, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF INHALED, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

IF IN EYES, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take the container label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

Chlorpyrifos is an organophosphate that is a cholinesterase inhibitor. Typical symptoms of overexposure to cholinesterase inhibitors include headache, nausea, dizziness, sweating, salivation, runny nose and eyes. This may progress to muscle twitching, weakness, tremors, incoordination, vomiting, abdominal cramps and diarrhea in more serious poisonings. A life threatening poisoning is signified by loss of consciousness, incontinence, convulsions and respiratory depression with a secondary cardiovascular component. Treat symptomatically. If exposed, plasma and red blood cell cholinesterase tests may indicate degree of exposure (baseline data are useful). Atropine, only by injection, is the preferable antidote. Oximes, such as pralidoxime chloride, may be therapeutic if used early; however, use only in conjunction with atropine. In cases of severe acute poisoning, use antidotes immediately after establishing an open airway and respiration. With oral exposure, the decision of whether to induce vomiting or not should be made by an attending physician.

NOTE: Product contains a petroleum distillate solvent.

PHYSICAL AND CHEMICAL HAZARDS

COMBUSTIBLE – Do not store or use near heat or open flame.

STORAGE

Do not contaminate water, food or feed by storage or disposal of wastes. Avoid storage at high temperatures. Protect from moisture. Avoid contamination with water, acids or alkalis. Do not store near heat or open flame. Keep container closed.

DISPOSAL

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple-or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

Booklet

PYRATE 480 EC

GROUP	1B	INSECTICIDE
-------	-----------	-------------

(Contains Chlorpyrifos) Insecticide For Non-Food Uses

This product is not to be used in and around homes or other residential areas such as parks, school grounds, playing fields. It is not for use by homeowners or other uncertified users.

Restricted Uses to Control: Adult and Larval Mosquitoes, Mountain Pine Beetle in Forestry Situations. To Be Applied Only Under The Direct Supervision of Commercial Applicators Responsible For Pest Control Programs.

Do Not Formulate This Product Into Other End-Use Products.

COMMERCIAL

READ THE LABEL AND ATTACHED BROCHURE BEFORE USING



DANGER

POISON

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

GUARANTEE: Chlorpyrifos 480 g/L
Warning, contains the allergen, soy

REGISTRATION NO. 23704 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

NET CONTENTS: 10 L

Adama Agricultural Solutions Canada Ltd.
302 - 179 McDermot Avenue.
Winnipeg, MB
R3B 0S1

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN; MAY BE FATAL IF SWALLOWED; MAY CAUSE SKIN IRRITATION
DANGER EYE IRRITANT

Do not get in eyes, on skin or on clothing. Avoid breathing vapour or spray mist. Handle only with adequate ventilation. Wear protective clothing, impervious gloves and chemical worker's goggles when handling. Wash thoroughly with soap and water after handling and before eating or smoking. Immediately remove contaminated clothing and wash before reuse. Destroy contaminated leather articles, including shoes. Do not apply this product in such a manner as to directly or through drift expose workers or other persons.

PRECAUTIONS FOR MIXERS/LOADERS

For EC formulations packaged in containers more than 10 L

Mixers/loaders must use a closed mechanical transfer loading system. Mixers/loaders must wear:

- coveralls over a long-sleeved shirt and long pants;
- chemical-resistant gloves;
- an air purifying respirator with an -R or -P series filter; and
- socks and shoes.

For EC formulations packaged in containers holding 10 L or less

Mixers/loaders must wear:

- coveralls over a long-sleeved shirt and long pants;
- chemical-resistant gloves;
- a chemical-resistant apron;
- chemical-resistant footwear plus socks; and
- an air purifying respirator equipped with an -R or -P series filter.

PRECAUTIONS FOR APPLICATORS

Do not apply as a paintbrush treatment for indoor uses.

Do not apply with high-pressure handwand equipment.

Applicators using ground application equipment with a closed cab must wear:

- a long-sleeved shirt and long pants;
- chemical-resistant gloves when leaving cab for clean-up and repair (gloves must be removed and left outside when re-entering the cab); and
- socks and shoes.

Applicators using ground application equipment with an open cab must wear:

- coveralls over a long-sleeved shirt and long pants;
- chemical-resistant gloves; and
- socks and shoes.

Applicators using handheld equipment must wear:

- a long-sleeved shirt and long pants;
- chemical-resistant coveralls and head protection (if spray is upwardly directed);
- chemical-resistant footwear and socks;
- chemical-resistant gloves; and
- an air purifying respirator with an -R or -P series filter.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., visit CropLife Canada's web site at www.croplife.ca.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

HAZARDS

This pesticide is extremely toxic to fish and aquatic organisms. Fish and crustaceans may be killed at application rates recommended on this label. Do not apply where these are important resources. Drift and runoff from treated areas may be hazardous to aquatic organisms in adjacent aquatic sites. Do not apply where runoff is likely to occur. Do not apply where weather conditions favour drift from areas treated. This product contains a petroleum distillate that is moderately to highly toxic to aquatic organisms. Avoid contamination of aquatic systems during application. Do not contaminate these systems through direct application, disposal of waste or cleaning equipment. Spilled material should be soaked up with absorbent material and disposed of in an approved manner.

TOXIC to birds. TOXIC to wild mammals. TOXIC to bees exposed to direct treatment, drift, or residues on blooming plants. Do not use on flowering crops or weeds. TOXIC to certain beneficial insects. Minimize spray drift to reduce harmful effects on beneficial insects in habitats next to the application site such as hedgerows and woodland. Avoid spraying tree crown before mid-morning. Do not apply when birds are nesting in trees to be treated.

DO NOT apply this product or allow it to drift to flowering crops or weeds if bees are visiting the treatment area. Applicators should inform local beekeepers prior to application if hives are in adjacent fields. Minimize spray drift to reduce harmful effects on bees in habitats close to the application site.

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, consider the characteristics and conditions of the site before treatment. Site characteristics and conditions that may lead to runoff include, but are not limited to, heavy rainfall, moderate to steep slope, bare soil, poorly draining soil (e.g., soils that are compacted or fine textured such as clay). Avoid application of this product when heavy rain is forecast. Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip (buffer zone) between the treated area and the edge of the water body.

FIRST AID

IF SWALLOWED, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

IF ON SKIN OR CLOTHING, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF INHALED, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

IF IN EYES, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take the container label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

Chlorpyrifos is an organophosphate that is a cholinesterase inhibitor. Typical symptoms of overexposure to cholinesterase inhibitors include headache, nausea, dizziness, sweating, salivation, runny nose and eyes. This may progress to muscle twitching, weakness, tremors, incoordination, vomiting, abdominal cramps and diarrhea in more serious poisonings. A life threatening poisoning is signified by loss of consciousness, incontinence, convulsions and respiratory depression with a secondary cardiovascular component. Treat symptomatically. If exposed, plasma and red blood cell cholinesterase tests may indicate degree of exposure (baseline data are useful). Atropine, only by injection, is the preferable antidote. Oximes, such as pralidoxime chloride, may be therapeutic if used early;

however, use only in conjunction with atropine. In cases of severe acute poisoning, use antidotes immediately after establishing an open airway and respiration. With oral exposure, the decision of whether to induce vomiting or not should be made by an attending physician.

NOTE: Product contains a petroleum distillate solvent.

PHYSICAL AND CHEMICAL HAZARDS

COMBUSTIBLE – Do not store or use near heat or open flame.

STORAGE

Do not contaminate water, food or feed by storage or disposal of wastes. Avoid storage at high temperatures. Protect from moisture. Avoid contamination with water, acids or alkalis. Do not store near heat or open flame. Keep container closed.

DISPOSAL

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple-or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

DIRECTIONS FOR USE

Do not formulate this product into other end-use products. **DO NOT APPLY BY AIR.**

GENERAL INFORMATION

PYRATE 480 EC is an insecticide for use to control pests of turf on golf courses, road medians and industrial sites.

PYRATE 480 EC Insecticide is an emulsifiable concentrate insecticide for use as a spray to control various pests injurious to turf. PYRATE 480 EC Insecticide is compatible with insecticides, miticides, and fungicides commonly recommended except for alkaline materials such as Bordeaux mixture and lime. It is recommended that a small amount of mixture be prepared to check for compatibility before mixing a large volume of spray.

RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, please note that PYRATE 480 EC Insecticide contains a Group 1B insecticide. Any insect population may contain individuals naturally resistant to PYRATE 480 EC Insecticide and other Group 1B insecticides. The resistant individuals may dominate the insect population if this group of insecticides are used repeatedly in the same fields. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action but are specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay insecticide resistance:

- Where possible, rotate the use of PYRATE 480 EC Insecticide or other Group 1B insecticides with different groups that control the same pests in a field.
- Use tank mixtures with insecticides from a different group when such use is permitted.
- Insecticide use should be based on an IPM program that includes scouting, record keeping, and considers cultural, biological and other chemical control practices.
- Monitor treated pest populations for resistance development.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or IPM recommendations for the specific site and pest problems in your area.
- For further information or to report suspected resistance contact Adama Agricultural Solutions Canada Ltd. at 855-264-6262

Pests of Turf on Golf Courses, highway medians and industrial sites and sod farms

Control the pests in the following table by application of PYRATE 480 EC Insecticide at the recommended rates while following directions given below. Dilute PYRATE 480 EC Insecticide in sufficient water and apply using a coarse, low pressure spray to obtain complete and uniform coverage of the infested area.

Pest	Amount of Product per 100 m²	Specific Directions
Ants, Chinch bugs, Cutworm	22.5 mL*	Spray when pests first appear, repeat when needed. Maximum number of applications is 2 per season.
Crane fly larvae (leatherjackets)	20-25 mL	Apply as a drenching spray in water in late fall after the flight of adult crane flies has ceased for the year.
Sod webworms	22.5 mL	For sod webworms delay watering or mowing the treated area for 12 to 24 hours after treatment.
Turfgrass (Hyperodea) Weevil (Annual and Bluegrass weevil)	22.5 mL	Spray suspected problem areas in mid-April and again in mid-May, or as recommended by your local Agricultural Representative.
*22.5 mL/100 m ² = 112.5 mL/500 m ² = 225 mL/1000 m ² or 2.25 L/ha (10,000 m ²)		

Pests of Ornamentals (commercial production only) – greenhouses, nurseries, industrial sites

Treat flowers, shrubs, vines, shade and flowering trees and evergreens found to be infested with the pests listed in the following table. Dilute PYRATE 480 EC Insecticide with water as per directions given in the table and use spray equipment which would provide complete and uniform coverage. Apply as a wetting spray to upper and lower leaf surfaces and infested branches and trunk areas. Do not overspray to the point of excessive run-off. Treat when pests appear and at 7 to 10 day intervals as needed.

NOTE: Do not use on azaleas, camellias, coleus, geraniums, oxalis, poinsettias, rose bushes or variegated ivy because of possible phytotoxic injury to these plants.

PRECAUTIONS FOR POST-APPLICATION WORKERS

Use on Greenhouse Ornamentals

Do not permit workers conducting crop contact activities to re-enter greenhouse for two days when conducting crop contact activities.

Pest	Amount of Product Per 1000 L	Specific Host Plants
Spittlebugs	88-150 mL	Various ornamental plants
Mealybugs	200 mL	Various ornamental plants
Aphids	375 mL	Beech, birch, elm, hickory, linden, maple, oak, pine, flowering cherry, flowering plum, spruce, tulip tree, viburnum, willow, spirea, nasturtium
Clover mite, European red mite, Honey locust mite, Red oak mite, Spruce spider mite, Two-spotted spider mite	375-500 mL	Arborvitae, juniper
Borers such as Ash and Lilac borers	500 mL	Locust, birch, mountain ash, willow, lilac
Eastern and Forest Tent Caterpillars	500 mL	Ash, birch
European Pine Sawfly Red-Headed Pine Sawfly	500 mL	Conifers, mountain ash
Grasshoppers	500 mL	Various ornamental plants
Thrips	500 mL	Various ornamental plants
Whiteflies	500 mL	Various ornamental plants
Leafhoppers such as Potato and Six spotted leafhoppers	1 L	Various ornamental plants
Scale insects such as Lecanium, cottony maple, San Jose, oystershell	2 L	Various ornamental plants

500 mL is equivalent to 240 g of chlorpyrifos per 1000 L

1 L is equivalent to 480 g of chlorpyrifos per 1000 L

2 L is equivalent to 960 g of chlorpyrifos per 1000 L

Native Elm Bark Beetle

RESTRICTED USE: To be used only under a provincial Dutch Elm disease program. Consult provincial regulatory officials for required authorization.

Prevention of Overwintering: To prevent the adult beetle from overwintering in uninfected trees and to reduce beetle populations in disease free areas, apply a 0.48% (480 g ai/100 L) mixture of chlorpyrifos in water to the bottom 0.5 m of the tree trunk. Wet the trunk thoroughly but do not allow the spray to run-off. Care should be taken to apply the spray right to the base of the root flare. Applications can be made with either a back pack mist blower or a hydraulic pressure sprayer from spring through early fall.

1. Make only one application per season.
2. Bystanders should be advised to keep away from treated areas until residues are dry.
3. Do not apply next to water bodies. Highly toxic to fish and other aquatic organisms.

Amount of Final Spray Solution	Amount of PYRATE 480 EC Insecticide
5 L	50 mL
10 L	100 mL
100 L	1 L
1000 L	10 L

For best results, PYRATE 480 EC Insecticide should be used in a total integrated Dutch Elm disease control program, which includes both chemical treatments and necessary sanitation techniques.

INDUSTRIAL PESTS INDOORS

General Information

Use PYRATE 480 EC Insecticide to control the pests indicated in the areas listed below by application as a 0.24% or 0.48% chlorpyrifos spray. Use the low rate to control light infestations and the high rate to quickly reduce heavy infestations. Dilute PYRATE 480 EC Insecticide with water according to the following table. Repeat the treatment as needed. **KEEP OFF TREATED AREAS UNTIL SPRAY HAS DRIED.**

SPRAY DILUTION CHART

Litres of Spray Mixture Desired Water-Based Spray	mL of PYRATE 480 EC Insecticide to Use 0.24% Spray	mL of PYRATE 480 EC Insecticide to Use 0.48% Spray
1	5	10
2	10	20
4	20	40
8	40	80
25	125	250

Crack and Crevice treatment in ships holds, railroad boxcars, industrial plants, manufacturing plants, warehouses, meat packing plants and food processing plants only. Use only during close down periods.

For spot treatment in industrial plants, manufacturing plants, warehouses, meat packing plants and food processing plants.

Use as a spot treatment to control cockroaches, ants, crickets, firebrats, silverfish and spiders, by application as a coarse, low pressure (150 kPa or less) spray to localized areas where the above pests have been seen or are suspected of hiding or entering. Apply only enough spray to thoroughly cover the surfaces treated using special care to avoid unnecessary runoff. Do not introduce the spray into the air or allow the spray to contact food-contacting surfaces. Areas treated may include dark corners of rooms and closets, along and behind baseboards, beneath and behind stoves, refrigeration units and equipment, floor drains, and around plumbing and other utility installations.

For ants apply to ant trails and wherever these pests may find entrance. Spot treatment may encompass crack and crevice treatment by applying small amounts of material directly into openings leading to voids and hollow spaces in walls, equipment legs and bases or at points between different elements of construction or between equipment and floors. The use of chlorine based cleaning materials will significantly reduce the residual effect of PYRATE 480 EC Insecticide.

Remove all food, packaging materials and utensils before spraying. After spraying wash all surfaces that may contact food and rinse thoroughly with potable water before re-use for food processing. Do not use in food preparation or serving areas, e.g. restaurants.

Repeat treatment as needed but not more often than once every 14 days in food processing plants and meat packing plants.

NOTE: A period of 4 to 7 days is normally required for maximum effect on cockroaches.

Keep off treated areas until product is dry.

Attention (Pests Indoors): **Do not** apply water-base sprays of this product in conduits, motor housing, junction and switch boxes or other electrical equipment because of possible shock hazard.

RESTRICTED USE - MOSQUITO CONTROL (Ground application only)

NATURE OF THE RESTRICTION: This product is to be used only in the manner authorized. Contact local pesticide regulatory authorities for appropriate permits which may be required.

RESTRICTED USE: Mosquitoes: PYRATE 480 EC Insecticide mixes readily with water or oil such as kerosene or No. 2 diesel fuel oil. PYRATE 480 EC Insecticide should be thoroughly mixed with the amount of water or oil required to give uniform coverage and applied to non-crop areas with suitable equipment such as hand or power sprayers, mist applicators, or by aerial application. Use at rates provided on the following table.

LARVAL CONTROL (MOSQUITOES) - EC FORMULATION		
SITE (STANDING WATER)	APPLICATION	RATE
Temporary Pools (e.g. shallow, grassy depression, flooded woodlands, industrial parks, roadway ditches, railway marshalling yards, small temporary sloughs)	RESTRICTED USE	13-53 g ai/ha
NOT TO BE USED IN PERMANENT WATER BODIES SUCH AS: LAKES, DUGOUTS OR FISH PONDS	<p>GROUND: Apply uniformly to standing water. Spot applications may be made to catch basins, culverts, and similar areas where mosquitoes may breed. Application should be made when larvae are first noticed. Spray equipment must be properly calibrated to deliver the required amount of insecticide. Application equipment giving medium to coarse spray droplets should be used for mosquito larval control. The high rate (53 g ai/ha) should be used only if algal content or aquatic vegetation does not allow thorough penetration of spray solution or if multiple generations or asynchronous hatching of mosquitoes is expected. Use the lower rate (13 g ai/ha) if aquatic vegetation is not dense and thorough penetration of spray solution is expected.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. DO NOT REPEAT MORE OFTEN THAN ONCE EVERY TWO WEEKS. 2. THIS PESTICIDE IS VERY HIGHLY TOXIC TO FISH AND OTHER AQUATIC ORGANISMS SUCH AS AQUATIC INSECTS AND CRUSTACEANS. DO NOT APPLY TO PERMANENT WATER BODIES AS THESE MAY CONTAIN FISH AND OTHER AQUATIC ORGANISMS. 3. APPLY ONLY IN ACCORDANCE WITH FEDERAL, PROVINCIAL AND LOCAL LAWS AND REGULATIONS GOVERNING CHEMICAL TREATMENT OF BODIES OF WATER FOR CONTROL OF MOSQUITOES. 4. DO NOT APPLY IN AREAS THERE MAY BE POTENTIAL EXPOSURE TO BYSTANDERS. 5. THIS PRODUCT SHOULD BE APPLIED AT AN APPROPRIATE DISTANCE FROM RESIDENCES, 	

LARVAL CONTROL (MOSQUITOES) - EC FORMULATION		
SITE (STANDING WATER)	APPLICATION	RATE
	<p>HOSPITALS, SCHOOLS, PARKS, PLAYFIELDS, AND PLAY- GROUNDS. THIS DISTANCE SHOULD BE ESTABLISHED BY THE MUNICIPALITY/PROVINCE.</p> <p>Consult provincial pesticide regulatory officials for required authorization.</p>	

ADULT CONTROL (MOSQUITOES) - EC FORMULATION		
SITE (STANDING WATER)	APPLICATION	RATE
OUTDOOR AREA	<p>RESTRICTED USE: GROUND: Mix with the proper amount of water or oil required to give uniform coverage and applied to non-crop areas with suitable equipment such as hand or power sprayers or mist applicators. Apply to wet grassy or wooded areas when adults first become a nuisance. Equipment giving fine sprays, mists or aerosol droplets will give best results. Retreat as required. Use the higher rate where vegetation is dense. Where vegetation is too dense to permit adequate penetration, the spray swath should be reduced to 50 m. Use 26 g/ha for light to medium vegetative cover. 53 g/ha for medium to heavy vegetative cover.</p> <p>– ONLY TO BE USED AFTER CONSULTATION WITH FEDERAL/PROVINCIAL/TERRITORIAL REGULATORY AUTHORITIES TO ADDRESS PUBLIC HEALTH CONCERNS.</p> <p>Consult provincial pesticide regulatory officials for required authorization.</p>	26-53 g in kerosene, No. 2 diesel or water per hectare

SPECIFIC APPLICATION EQUIPMENT: For mistblowers, calculate application rates as in this example: For mistblowers calibrated to deliver 350 L per hour covering a spray swath of 100 m at a vehicle speed of 9 km per hour, use 5 to 10 L of PYRATE 480 EC Insecticide in 350 L of water. Use the higher rate where vegetation is dense. Where vegetation is too dense to permit adequate penetration, the spray swath should be reduced to 50 m. (See Table for rate of application.)

AMOUNT TO USE PER HECTARE		
Condition of Area To Be Treated	PYRATE 480 EC Insecticide (mL)	Chlorpyrifos (g)
Larval Control None to medium vegetative cover or Low organic matter	28 - 55	13 - 26
Medium to heavy vegetative cover or High organic matter	55 - 110*	26 - 53*
Adult Control	55	26
Light to medium vegetative cover Medium to heavy vegetative cover	110*	53*

*The higher dosage of PYRATE 480 EC Insecticide should be used only where vegetative cover is dense or where larval aquatic areas are high in organic matter. The use of this rate under conditions of little or no vegetative cover of water organic content is harmful to fish or crustaceans and should be used only where kill of these species can be tolerated.

RESTRICTED USE – FORESTRY

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

NATURE OF THE RESTRICTION: This product is to be used only in the manner authorized. Contact local pesticide regulatory authorities for appropriate permits which may be required.

Mountain Pine Beetle: For ground use only to control small infestations of mountain pine beetle in lodgepole pine forest stands. Monitor stand in the period mid-June to mid-July to determine the trees which are infested. Apply treatment to infested trees within a few weeks of the expected beetle emergence, usually early July, in order to kill the adult beetles. Avoid spraying when conditions favour drift from spray area.

Use 1 L of PYRATE 480 EC Insecticide in 24 L of water (42 L in 1000 L of water) to make a spray containing 2% active ingredient by weight. Apply at a rate of 1 L spray/m² of bark prior to adult beetle emergence. Treat boles from ground level up to a height of at least 3 meters or until a bole diameter of 12.5 cm is reached.

This label transcript service is offered by the Pest Management Regulatory Agency to provide efficient searching for label information. This service and this information do not replace the official hard-copy label. The PMRA does not provide any guarantee or assurance that the information obtained through this service is accurate, current or correct, and is therefore not liable for any loss resulting, directly or indirectly, from reliance upon this service.

2015-0158 2015-02-10

Étiquette permanente

L'homologation de ce produit a été révoquée le 21 décembre 2021, mais son utilisation se poursuit au titre de l'alinéa 21(5)a) de la Loi sur les produits antiparasitaires. La fabrication et l'importation du produit sont dorénavant interdites. Les stocks de produits existants au Canada doivent être écoulés selon le calendrier d'abandon graduel, comme indiqué dans la base de données Information sur les produits antiparasitaires (<https://registre-antiparasitaire.canada.ca/fr/disclaimer-page.html>).

PYRATE 480 EC

GROUPE	1B	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

**Insecticide (contient du chlorpyrifos)
pour usage non alimentaire**

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les habitations ou autres aires résidentielles, telles que les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux, ni autour de celles-ci. Il est interdit aux particuliers ou autres utilisateurs non accrédités d'utiliser ce produit.

Usage restreint pour supprimer : moustiques (stade adulte et stade larvaire) et dendroctones du pin ponderosa, en forêt. Ne doit être appliqué que sous la surveillance immédiate d'opérateurs antiparasitaires commerciaux chargés des programmes de lutte antiparasitaire.

Ne pas faire entrer ce produit dans la formulation de produits utilisés à d'autres fins.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION



DANGER

POISON

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Chlorpyrifos 480 g/L
Avertissement, contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 23704 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 10 L

Adama Agricultural Solutions Canada Ltd.
302 - 179 McDermot Avenue
Winnipeg, MB
R3B 0S1
855-264-6262

MISES EN GARDE

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS; PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'INGESTION; PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DE LA PEAU
DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne manipuler le produit que lorsque la ventilation est adéquate. Porter des vêtements de protection, des gants imperméables et des lunettes de protection contre les produits chimiques lors de la manipulation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Détruire les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures. Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou autres personnes, directement ou par la dérive.

**MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE ET AU CHARGEMENT
Pour les concentrés émulsifiables (EC) emballés dans des contenants de plus de 10 L**

Les préposés au mélange et au chargement doivent employer un système de chargement fermé à transfert mécanique. Ils doivent également porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- un respirateur à adduction d'air muni d'un filtre de série R ou P;
- des chaussettes et des chaussures.

Pour les concentrés émulsifiables (EC) emballés dans des contenants d'au plus 10 L

Les préposés au mélange et au chargement doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- un tablier résistant aux produits chimiques;
- des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques;
- un respirateur à adduction d'air muni d'un filtre de série R ou P.

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS À L'APPLICATION

Ne pas appliquer à l'aide d'un pinceau pour les usages à l'intérieur.

Ne pas appliquer à l'aide d'un appareil manuel à haute pression.

Les préposés à l'application employant un pulvérisateur pneumatique qui sont installés dans une cabine fermée doivent porter :

- une chemise manches longues et un pantalon long;
- des chaussettes et des chaussures;
- des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine pour effectuer des réparations ou procéder au nettoyage (il faut retirer les gants au moment de retourner dans la cabine et les laisser l'extérieur).

Les préposés à l'application employant de l'équipement de pulvérisation au sol qui sont installés dans une cabine ouverte doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- des chaussettes et des chaussures.

Les préposés à l'application employant un pulvérisateur manuel doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- une combinaison résistant aux produits chimiques et un casque protecteur (lorsque le jet est dirigé vers le haut);
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes;

- des gants résistant aux produits chimiques;
- un respirateur à adduction d'air muni d'un filtre de série R ou P.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au : www.croplife.ca.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANGERS

Ce pesticide est extrêmement toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. Les poissons et les crustacés risquent d'être tués aux doses d'application recommandées sur la présente étiquette. Ne pas appliquer le produit là où se trouvent ces ressources importantes. La dérive et le ruissellement venant des zones de traitement peuvent poser un danger pour les organismes dans les milieux aquatiques adjacents. Ne pas appliquer là où il y a risque de ruissellement. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive vers les endroits non traités. Ce produit contient un distillat de pétrole modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques lors de l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement. Récupérer les déversements à l'aide d'une matière absorbante puis s'en départir de façon approuvée.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les oiseaux. Ce produit est **TOXIQUE** pour les mammifères sauvages. Ce produit est **TOXIQUE** pour les abeilles en cas de contact direct avec le produit, la dérive de pulvérisation ou encore, de contact avec des résidus présents sur des plantes en floraison. Ne pas utiliser sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison. Ce produit est **TOXIQUE** pour certains insectes bénéfiques. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de diminuer les effets nocifs chez les insectes bénéfiques qui vivent dans les habitats situés près du site à traiter comme les haies et les terrains boisés. Éviter de pulvériser la cime des arbres avant le milieu de l'avant-midi. Ne pas traiter lorsque les oiseaux ont installé leur nid dans les arbres à traiter.

NE PAS appliquer ce produit ou éviter qu'il dérive vers les cultures ou les mauvaises herbes en floraison si des abeilles fréquentent le site à traiter. Les préposés à l'application doivent informer les apiculteurs de leur localité avant de traiter si des ruches se trouvent dans les champs adjacents. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du secteur traité.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités jusque dans les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site à traiter avant de procéder au traitement. Des précipitations intenses, une pente modérée à forte, des sols dénudés ou mal drainés (p. ex. compacts, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques comme les sols argileux) présentent des conditions et des caractéristiques susceptibles de causer le ruissellement. Ne pas appliquer ce produit lorsque des pluies intenses sont prévues.

La contamination de milieux aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'établissement de filtres végétaux (zones tampons) entre le site traité et la rive du plan d'eau à protéger.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le chlorpyrifos est un composé organophosphoré, inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les vertiges, la sudation, la salivation excessive, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, l'incoordination, le vomissement, les crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés uniquement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

REMARQUE : Le produit contient un solvant à base de distillat de pétrole.

DANGERS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

COMBUSTIBLE – Ne pas entreposer ni utiliser près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau et la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination des déchets. Éviter d'entreposer le produit à une température élevée. Craint l'humidité. Éviter de contaminer l'eau, les acides ou les alcalis. Ne pas entreposer le produit près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Livret

PYRATE™ 480 EC

GROUPE	1B	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

**Insecticide (contient du chlorpyrifos)
pour usage non alimentaire**

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les habitations ou autres aires résidentielles, telles que les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux, ni autour de celles-ci. Il est interdit aux particuliers ou autres utilisateurs non accrédités d'utiliser ce produit.

Usage restreint pour supprimer : Moustiques (stade adulte et stade larvaire) et dendroctones du pin ponderosa, en forêt. Ne doit être appliqué que sous la surveillance immédiate d'opérateurs antiparasitaires commerciaux chargés des programmes de lutte antiparasitaire.

Ne pas faire entrer ce produit dans la formulation de produits utilisés à d'autres fins.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION



DANGER

POISON

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Chlorpyrifos 480 g/L
Avertissement, contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 23704 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 10 L

Adama Agricultural Solutions Canada Ltd.
302 - 179 McDermot Avenue
Winnipeg, MB
R3B 0S1
855-264-6262

MISES EN GARDE

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS; PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'INGESTION; PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DE LA PEAU
DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne manipuler le produit que lorsque la ventilation est adéquate. Porter des vêtements de protection, des gants imperméables et des lunettes de protection contre les produits chimiques lors de la manipulation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Enlever immédiatement et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Détruire les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures. Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou autres personnes, directement ou par la dérive.

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE ET AU CHARGEMENT Pour les concentrés émulsifiables (EC) emballés dans des contenants de plus de 10 L

Les préposés au mélange et au chargement doivent employer un système de chargement fermé à transfert mécanique. Ils doivent également porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- un respirateur à adduction d'air muni d'un filtre de série R ou P;
- des chaussettes et des chaussures.

Pour les concentrés émulsifiables (EC) emballés dans des contenants d'au plus 10 L

Les préposés au mélange et au chargement doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- un tablier résistant aux produits chimiques;
- des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques;
- un respirateur à adduction d'air muni d'un filtre de série R ou P.

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS À L'APPLICATION

Ne pas appliquer à l'aide d'un pinceau pour les usages à l'intérieur.

Ne pas appliquer à l'aide d'un appareil manuel à haute pression.

Les préposés à l'application employant un pulvérisateur pneumatique qui sont installés dans une cabine fermée doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des chaussettes et des chaussures;
- des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine pour effectuer des réparations ou procéder au nettoyage (il faut retirer les gants au moment de retourner dans la cabine et les laisser l'extérieur).

Les préposés à l'application employant de l'équipement de pulvérisation au sol qui sont installés dans une cabine ouverte doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- des chaussettes et des chaussures.

Les préposés à l'application employant un pulvérisateur manuel doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- une combinaison résistant aux produits chimiques et un casque protecteur (lorsque le jet est dirigé vers le haut);
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- un respirateur à adduction d'air muni d'un filtre de série R ou P.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au : www.croplife.ca.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANGERS

Ce pesticide est extrêmement toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. Les poissons et les crustacés risquent d'être tués aux doses d'application recommandées sur la présente étiquette. Ne pas appliquer le produit là où se trouvent ces ressources importantes. La dérive et le ruissellement venant des zones de traitement peuvent poser un danger pour les organismes dans les milieux aquatiques adjacents. Ne pas appliquer là où il y a risque de ruissellement. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive vers les endroits non traités. Ce produit contient un distillat de pétrole modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques lors de l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement. Récupérer les déversements à l'aide d'une matière absorbante puis s'en départir de façon approuvée.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les oiseaux. Ce produit est **TOXIQUE** pour les mammifères sauvages. Ce produit est **TOXIQUE** pour les abeilles en cas de contact direct avec le produit, la dérive de pulvérisation ou encore, de contact avec des résidus présents sur des plantes en floraison. Ne pas utiliser sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison. Ce produit est **TOXIQUE** pour certains insectes bénéfiques. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de diminuer les effets nocifs chez les insectes bénéfiques qui vivent dans les habitats situés près du site à traiter comme les haies et les terrains boisés. Éviter de pulvériser la cime des arbres avant le milieu de l'avant-midi. Ne pas traiter lorsque les oiseaux ont installé leur nid dans les arbres à traiter.

NE PAS appliquer ce produit ou éviter qu'il dérive vers les cultures ou les mauvaises herbes en floraison si des abeilles fréquentent le site à traiter. Les préposés à l'application doivent informer les apiculteurs de leur localité avant de traiter si des ruches se trouvent dans les champs adjacents. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du secteur traité.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités jusque dans les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site à traiter avant de procéder au traitement. Des précipitations intenses, une pente modérée à forte, des sols dénudés ou mal drainés (p. ex. compacts, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques comme les sols argileux) présentent des conditions et des caractéristiques susceptibles de causer le ruissellement. Ne pas appliquer ce produit lorsque des pluies intenses sont prévues.

La contamination de milieux aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'établissement de filtres végétaux (zones tampons) entre le site traité et la rive du plan d'eau à protéger.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le chlorpyrifos est un composé organophosphoré, inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les vertiges, la sudation, la salivation excessive, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, l'incoordination, le vomissement, les crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmiq ue et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés uniquement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

REMARQUE : Le produit contient un solvant à base de distillat de pétrole.

DANGERS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

COMBUSTIBLE – Ne pas entreposer ni utiliser près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau et la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination des déchets. Éviter d'entreposer le produit à une température élevée. Craint l'humidité. Éviter de contaminer l'eau, les acides ou les alcalis. Ne pas entreposer le produit près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

Ne pas faire entrer ce produit dans la préparation de produits utilisés à d'autres fins. NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide PYRATE 480 EC sert à supprimer les insectes nuisibles au gazon dans les terrains de golf, les terre-pleins centraux des routes et les sites industriels.

L'insecticide PYRATE 480 EC est un concentré émulsifiable à utiliser en pulvérisation pour supprimer divers insectes nuisibles au gazon. L'insecticide PYRATE 480 EC est compatible avec les insecticides, acaricides et fongicides couramment recommandés, sauf les matières alcalines comme la bouillie bordelaise et la chaux. Il est recommandé de préparer une petite quantité de mélange pour vérifier la compatibilité avant de procéder au mélange de volumes importants.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, insecticide PYRATE 480 EC, insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide PYRATE 480 EC et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide PYRATE 480 EC ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Adama au 1-855-264-6262
-

Insectes nuisibles au gazon dans les terrains de golf, les terre-pleins centraux des routes, les sites industriels et les gazonnières

Pour supprimer les insectes nuisibles mentionnés au tableau ci-dessous, appliquer l'insecticide PYRATE 480 EC aux doses indiquées et selon les directives qui y figurent. Diluer l'insecticide PYRATE 480EC dans suffisamment d'eau et appliquer en pulvérisation grossière sous faible pression de façon à obtenir une couverture complète et homogène de l'étendue infestée.

Insecte nuisible	Quantité de produit par 100 m ²	Directives particulières
Fourmis, punaise des céréales, vers-gris	22,5 mL*	Pulvériser dès l'apparition des insectes; répéter au besoin. Nombre maximal d'applications : 2 par saison.
Larves de tipule	20 à 25 mL	Pulvériser abondamment à la fin de l'automne, lorsque les tipules ont cessé de voler pour l'année.
Pyrale des prés	22,5 mL	Pour la pyrale des prés, attendre 12 à 24 heures après le traitement avant d'arroser ou de tondre le terrain traité.
Charançon du gazon (<i>Hyperodea</i>) (du pâturin des prés et annuel)	22,5 mL	Pulvériser les endroits suspects à la mi-avril puis à la mi-mai ou suivre les recommandations du conseiller agricole.
* 22,5 mL/100 m ² = 112,5 mL/500 m ² = 225 mL/1 000 m ² = 2,25 L/ha (10 000 m ²).		

Insectes nuisibles aux plantes ornementales (production commerciale seulement) – serres, pépinières et sites industriels

Traiter les fleurs, arbustes, plantes grimpantes, arbres d'ombrage, arbres à fleurs et conifères infestés par les insectes nuisibles mentionnés au tableau ci-dessous. Diluer l'insecticide PYRATE 480 EC dans de l'eau selon les directives qui y figurent et utiliser un équipement de pulvérisation permettant une couverture complète et uniforme. Pulvériser de façon à mouiller les faces supérieure et inférieure des feuilles ainsi que les branches et parties du tronc infestées. Ne pas pulvériser jusqu'à ruissellement excessif. Traiter dès l'apparition des insectes nuisibles et répéter à des intervalles de 7 à 10 jours, au besoin.

REMARQUE : Ne pas utiliser sur les azalées, camélias, coléus, géraniums, oxalides, poinsettias, rosiers ou lierres panachés en raison des éventuels dommages phytotoxiques.

MISES EN GARDE POUR LES TRAVAILLEURS MENANT DES ACTIVITÉS APRÈS LE TRAITEMENT

Utilisation sur les plantes ornementales de serre

Empêcher les travailleurs menant des activités de contact sur les cultures de pénétrer dans la serre pendant deux jours lorsque ces activités sont en cours.

Insecte nuisible	Quantité de produit par 1 000 L	Hôtes spécifiques
Aphrophore	88 à 150 mL	Plantes ornementales diverses
Cochenille	200 mL	Plantes ornementales diverses
Puceron	375 mL	Hêtre, bouleau, orme, caryer, tilleul, érable, chêne, pin, cerisier à fleurs, prunier à fleurs, épinette, tulipier, viorne, saule, spirée, capucine

Insecte nuisible	Quantité de produit par 1 000 L	Hôtes spécifiques
Tétranyque du trèfle, tétranyque rouge du pommier, tétranyque du févier, tétranyque du chêne rouge, tétranyque de l'épinette, tétranyque à deux points	375 à 500 mL	Cèdre (thuya), genévrier
Sésie (p. ex., du frêne, du lilas)	500 mL	Robinier, bouleau, sorbier, saule, lilas
Livrée d'Amérique et des forêts	500 mL	Frêne, bouleau
Tenthrede du pin d'Écosse Diprion de LeConte	500 mL	Conifères, sorbier
Sauterelle	500 mL	Plantes ornementales diverses
Thrips	500 mL	Plantes ornementales diverses
Aleurode des serres (mouches blanches)	500 mL	Plantes ornementales diverses
Cicadelle (p. ex., de la pomme de terre, à six points)	1 L	Plantes ornementales diverses
Kermès et cochenille (p. ex., lécanie, cochenille floconneuse de l'érable, cochenille de San José et cochenille virgule du pommier)	2 L	Plantes ornementales diverses

500 mL équivaut à 240 g de chlorpyrifos par 1 000 L

1 L équivaut à 480 g de chlorpyrifos par 1 000 L

2 L équivaut à 960 g de chlorpyrifos par 1 000 L

Scolyte de l'orme

USAGE RESTREINT : Utiliser uniquement dans le cadre d'un programme provincial de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme. Consulter les organismes de réglementation provinciaux pour obtenir les autorisations requises.

Traitement préventif de l'hibernation : Pour empêcher le scolyte de l'orme adulte d'hiberner dans les arbres sains et pour diminuer la population de cet insecte nuisible dans les zones non infestées, pulvériser une solution à 0,48 % de chlorpyrifos dans de l'eau (480 g m.a./100 L) sur les 0,5 m inférieurs du tronc. Mouiller à fond le tronc sans pour autant attendre le point de ruissellement. Veiller à pulvériser le produit jusque sur les renflements de racines. On peut traiter à l'aide d'un brumisateur à dos ou d'un pulvérisateur à pression hydraulique, du printemps jusqu'au début de l'automne.

1. N'effectuer qu'un seul traitement par saison.
2. Avertir les personnes de se tenir à l'écart des secteurs traités tant que les résidus ne sont pas secs.
3. Ne pas traiter à proximité des plans d'eau. Très toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques.

Quantité finale de bouillie	Quantité d'insecticide PYRATE 480 EC
5 L	50 mL
10 L	100 mL
100 L	1 L
1 000 L	10 L

Pour de meilleurs résultats, l'insecticide PYRATE 480 EC doit s'inscrire dans un programme de lutte intégrée

contre la maladie hollandaise de l'orme, lequel comprend des traitements chimiques et des mesures d'assainissement nécessaires.

INSECTES NUISIBLES À L'INTÉRIEUR DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

Renseignements généraux

Appliquer l'insecticide PYRATE 480 EC en mélange à 0,24 % ou à 0,48 % de chlorpyrifos pour supprimer les ravageurs dans les endroits indiqués ci-dessous. Adopter la dose inférieure pour les infestations légères et la dose supérieure pour faire diminuer rapidement les fortes infestations. Diluer l'insecticide PYRATE 480 EC dans de l'eau selon les indications figurant dans le tableau ci-dessous. Répéter le traitement au besoin. SE TENIR À L'ÉCART DES ENDROITS TRAITÉS TANT QUE LE MÉLANGE N'EST PAS SEC.

TABLEAU DE DILUTION

Litres de bouillie de pulvérisation voulues	mL d'insecticide PYRATE 480 EC à utiliser, solution à 0,24 %	mL d'insecticide PYRATE 480 EC à utiliser, solution à 0,48 %
1	5	10
2	10	20
4	20	40
8	40	80
25	125	250

Traitement des fentes et fissures dans les cales de navires, wagons couverts, installations industrielles, usines de fabrication, entrepôts, abattoirs et entreprises de transformation des produits alimentaires seulement. Traiter seulement lorsque les activités ne sont pas en cours.

Pour le traitement localisé dans des installations industrielles, usines de fabrication, entrepôts, abattoirs et entreprises de transformation des produits alimentaires.

Utiliser comme traitement localisé pour supprimer les blattes, fourmis, grillons, thermobies, lépismes argentés et araignées en appliquant une pulvérisation grossière à basse pression (150 kPa ou moins) là où ces ravageurs ont été repérés ou que l'on soupçonne de se cacher ou d'entrer. Pulvériser suffisamment de bouillie pour couvrir complètement les surfaces à traiter en évitant soigneusement tout ruissellement inutile. Ne pas pulvériser dans l'air ni laisser la dérive atteindre les surfaces en contact avec les aliments. Pulvériser entre autres les coins sombres des pièces et placards, le long et à l'arrière des plinthes, sous et derrière les cuisinières, les unités et appareils de réfrigération, autour des drains de sol et autour de la tuyauterie et des installations de services publics.

Pour les fourmis, appliquer sur toute piste ou endroit par où elles peuvent entrer. Pour un traitement localisé qui s'étend aux fentes et fissures, pulvériser de petites quantités de produit directement dans les ouvertures donnant accès aux poches et vides à l'intérieur des murs, aux pieds et à la base des équipements ou à des endroits entre différents éléments de construction ou encore entre l'équipement et le sol. L'utilisation de produits de nettoyage à base de chlore réduit de façon marquée l'effet résiduel de l'insecticide PYRATE 480 EC.

Enlever tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de pulvériser. Après le traitement, laver toute surface pouvant entrer en contact avec les aliments et rincer à fond à l'eau potable avant de la réutiliser pour la transformation des aliments. Ne pas utiliser dans des lieux de préparation des aliments ou de restauration (p. ex., restaurants).

Répéter le traitement au besoin, sans dépasser une application tous les 14 jours dans les entreprises de transformation des produits alimentaires et les abattoirs.

REMARQUE : En général, une période de 4 à 7 jours suffit pour obtenir le meilleur résultat contre les blattes.

Se tenir à l'écart des endroits traités tant que le produit n'est pas sec.

Attention (insectes nuisibles à l'intérieur) : **Ne pas** pulvériser de bouillie aqueuse avec ce produit dans les conduits, les caissons moteur, les boîtiers de raccordement, les boîtes d'interrupteur ou tout autre équipement du genre en raison d'un éventuel choc électrique.

USAGE RESTREINT – SUPPRESSION DES MOUSTIQUES (par voie terrestre seulement)

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit doit être utilisé de façon autorisée. Consulter les organismes de réglementation des produits antiparasitaires locaux pour obtenir les autorisations requises.

USAGE RESTREINT : Moustiques : L'insecticide PYRATE 480 EC se mélange facilement avec de l'eau ou des matières huileuses (p. ex., le kérosène ou l'huile combustible pour diesel n° 2). L'insecticide PYRATE 480 EC doit être mélangé à fond avec la quantité d'eau ou d'huile nécessaire pour donner une couverture complète, et doit être appliqué aux endroits non cultivés à l'aide d'appareils appropriés (p. ex., pulvérisateurs manuels ou automatiques, brumisateurs) ou par épandage aérien. Utiliser les doses indiquées dans le tableau ci-dessous.

SUPPRESSION DES LARVES (MOUSTIQUES) – FORMULATION EC		
POINTS D'APPLICATION (EAUX STAGNANTES)	USAGE	DOSE
Mares (p. ex., dépressions herbeuses peu profondes, boisés inondés, parcs industriels, fossés de routes, gares de triage, fondrières temporaires de petite étendue)	USAGE RESTREINT	13 à 53 g m.a./ha
IL EST DÉFENDU D'APPLIQUER CE PRODUIT SUR DES PLANS D'EAU PERMANENTS (P. EX., LACS, FOSSES-RÉSERVOIRS OU ÉTANGS DE PISCICULTURE)	<p>TRAITEMENT AU SOL : Appliquer uniformément sur les eaux stagnantes. On peut procéder à des applications localisées pour traiter les bassins collecteurs, les ponceaux et des endroits semblables où se reproduisent les moustiques. Traiter dès l'apparition des larves. L'appareil doit être réglé pour pulvériser la quantité d'insecticide requise. Utiliser un appareil de pulvérisation qui donne des gouttelettes moyennes à grosses pour supprimer les larves de moustiques. Adopter la dose supérieure (53 g/ha de m.a.) uniquement si la densité des algues ou de la végétation aquatique empêche la pénétration totale de la bouillie ou si l'on prévoit une éclosion de plusieurs générations ou une éclosion asynchrone de moustiques. Adopter la dose inférieure (13 g m.a./ha) si la densité de la végétation aquatique permet une pénétration totale de la bouillie.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. NE PAS RÉPÉTER CE TRAITEMENT PLUS D'UNE FOIS AUX DEUX SEMAINES. 2. CE PESTICIDE EST TRÈS TOXIQUE POUR LES POISSONS ET D'AUTRES ORGANISMES AQUATIQUES, TELS QUE LES INSECTES AQUATIQUES ET LES CRUSTACÉS. NE PAS APPLIQUER SUR DES PLANS D'EAU PERMANENTS CAR DES POISSONS ET D'AUTRES ORGANISMES AQUATIQUES PEUVENT S'Y TROUVER. 3. N'APPLIQUER CE PRODUIT QUE 	

SUPPRESSION DES LARVES (MOUSTIQUES) – FORMULATION EC		
POINTS D'APPLICATION (EAUX STAGNANTES)	USAGE	DOSE
	<p>CONFORMÉMENT AUX LOIS ET RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET LOCAUX RÉGISSANT L'USAGE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR TRAITER LES PLANS D'EAU EN VUE DE SUPPRIMER LES MOUSTIQUES.</p> <p>4. NE PAS APPLIQUER DANS LES SECTEURS OÙ DES PERSONNES RISQUENT D'ÊTRE EXPOSÉES AU PRODUIT.</p> <p>5. CE PRODUIT DOIT ÊTRE APPLIQUÉ À UNE DISTANCE APPROPRIÉE DES HABITATIONS, HÔPITAUX, ÉCOLES, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET DE SPORTS. CETTE DISTANCE DOIT ÊTRE FIXÉE PAR LES AUTORITÉS PROVINCIALES OU MUNICIPALES.</p> <p>Consulter les organismes de réglementation des produits antiparasitaires locaux pour obtenir les autorisations requises.</p>	

SUPPRESSION DES INSECTES ADULTES (MOUSTIQUES) – FORMULATION EC		
POINTS D'APPLICATION (EAUX STAGNANTES)	USAGE	DOSE
À L'EXTÉRIEUR	<p>USAGE RESTREINT :</p> <p>APPLICATION AU SOL : Mélanger à la quantité requise d'eau ou d'huile pour obtenir une couverture uniforme et appliquer sur des secteurs non cultivés au moyen d'un appareil adapté (p. ex., pulvérisateur ou brumisateurs à main ou mécanique). Appliquer dans les secteurs herbeux ou boisés humides dès que les insectes adultes posent un problème. Un appareil produisant des gouttelettes fines, un brouillard ou un aérosol donne de meilleurs résultats. Répéter le traitement au besoin. Adopter la dose supérieure lorsque la végétation est épaisse. Lorsqu'elle est trop épaisse pour permettre une pénétration adéquate du produit, réduire la largeur de la bande traitée à 50 m. Adopter la dose de 26 g/ha lorsque la couverture végétale est clairsemée ou moyenne, celle de 53 g/ha lorsqu'elle est moyenne à épaisse.</p> <p>– UTILISER SEULEMENT APRÈS AVOIR CONSULTÉ LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX RELATIVEMENT AUX PRÉOCCUPATIONS SUR LA SANTÉ PUBLIQUE.</p> <p>Consulter les agents de réglementation de la lutte antiparasitaire provinciaux pour obtenir les autorisations</p>	26 à 53 g dans du kérosène, du diesel n° 2 ou de l'eau par hectare

	requis.	
--	---------	--

APPAREIL DE PULVÉRISATION PARTICULIER : Pour les nébulisateurs, calculer les doses d'application selon l'exemple suivant : Pour les nébulisateurs réglés à un débit de 350 L à l'heure, sur une bande de 100 m, à une vitesse de 9 km/h : utiliser 5 à 10 L d'insecticide PYRATE 480 EC dans 350 L d'eau. Adopter la dose supérieure lorsque la végétation est épaisse. Lorsqu'elle est trop épaisse pour permettre une pénétration suffisante, réduire la bande à pulvériser à 50 m. (Voir le tableau pour la dose d'application.)

QUANTITÉ À UTILISER PAR HECTARE		
État de la région à traiter	Insecticide PYRATE 480 EC (mL)	Chlorpyrifos (g)
Suppression des larves Couverture végétale absente à moyenne ou teneur organique faible	28 à 55	13 à 26
Couverture végétale moyenne à épaisse ou teneur organique élevée	55 à 110*	26 à 53*
Suppression des adultes	55	26
Couverture végétale légère à moyenne Couverture végétale moyenne à épaisse	110*	53*

*N'adopter la dose supérieure d'insecticide PYRATE 480 EC que lorsque la couverture végétale est épaisse ou que la teneur organique des endroits aquatiques à larves est élevée. Il est nuisible aux poissons et aux crustacés d'adopter cette dose lorsque la couverture végétale couvre faiblement ou pas du tout la teneur organique dans l'eau; elle ne doit être adoptée que dans les endroits où l'on peut tolérer de tuer ces espèces.

USAGE RESTREINT – FORESTERIE

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit ne doit être utilisé que de la façon autorisée. Consulter les agents de réglementation de la lutte antiparasitaire provinciaux pour obtenir les autorisations requises.

Dendroctone du pin ponderosa : Par pulvérisation au sol seulement, pour supprimer les infestations légères de dendroctones dans les peuplements de pin tordu. Surveiller le peuplement de la mi-juin à la mi-juillet pour déterminer quels arbres sont infestés. Traiter les arbres infestés quelques semaines avant la sortie prévue des dendroctones, habituellement tôt en juillet, pour tuer les insectes adultes. Éviter de pulvériser lorsque les conditions favorisent la dérive au-delà de l'endroit traité.

Utiliser 1 L d'insecticide PYRATE 480 EC dans 24 L d'eau (42 L dans 1 000 L d'eau) pour préparer une bouillie qui contient 2 % de matière active, en poids. Appliquer à raison de 1 L de bouillie/m² d'écorce avant la sortie des insectes adultes. Traiter les troncs depuis le niveau du sol jusqu'à une hauteur d'au moins 3 m ou jusqu'à ce que le diamètre d'un fût mesure 12,5 cm.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.